



**INSTITUTION ADOUR**  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Emergence d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

## Fiche secteur « ARAN »

Version 2 - Septembre 2014

Sous l'égide du Comité de Pilotage de l'étude de faisabilité d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

Animation menée avec le concours financier de





### **Historique de travail sur le document**

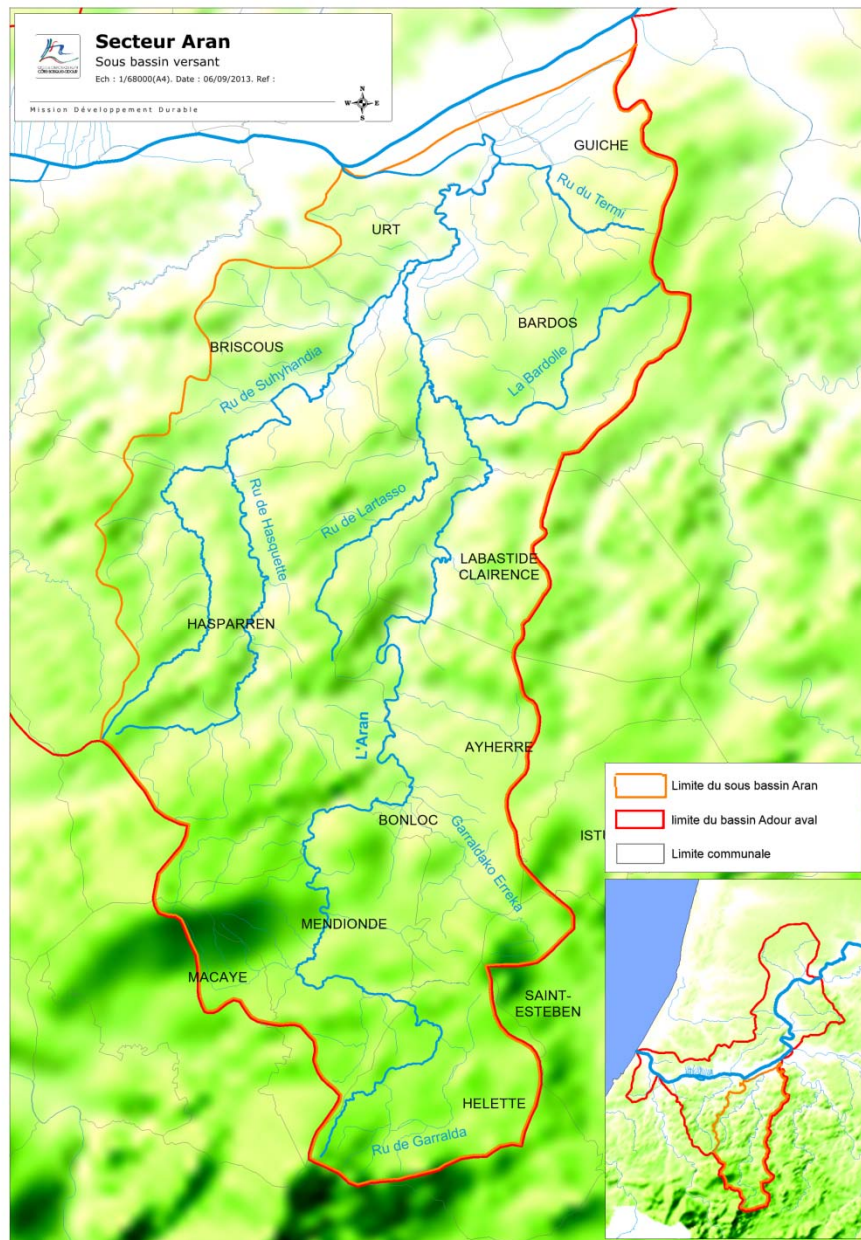
- **Version 1** : document de Septembre 2013,  
travaillé en comité technique le 29 août 2013  
présenté en comité de pilotage le 27 septembre 2013
- **Version 2** : document de septembre 2014,  
(mise en forme)

*Le détail des modifications intégrées entre chaque version peut être expliqué par l'animatrice de la démarche.*

Le sous bassin de l'Aran concerne tout ou partie de 12 communes (Urt, Guiche, Bardos, Briscous, Hasparren, Labastide, Bonloc, Ayherre, Mendionde, Macaye, Helette, Saint Esteben) de 3 EPCI (Communautés de communes Nive Adour, du Pays de Hasparren et du Pays de Bidache) pour une surface de près de 200 km<sup>2</sup>.

Le cours d'eau principal prend sa source dans le piémont basque sur les contreforts du massif du Baigura puis poursuit son cours vers l'Adour sur 48 km linéaire. Il est soumis à l'influence des marées sur sa partie aval sur près de 10 km (jusqu'au seuil du moulin neuf).

Ses principaux affluents sont le ruisseau du termi, le Suhyhandia, le ruisseau d'Hasquette, la Lartasso, la Bardolle, le Garraldako erreka, le ruisseau de Garralda.



## Enjeux recensés sur le bassin de l'Aran#

---

La phase 1 de la démarche sur l'Adour aval, menée de mai 2012 à mai 2013, a permis de réaliser un premier état des lieux du territoire dans le domaine de l'eau au sens large. Sans être exhaustif, il a permis de dégager certains enjeux qui pourraient exister dans le domaine de l'eau. Pour le secteur du sous bassin de l'Aran, les enjeux à mentionner sont notamment :

### **Enjeu règlementaire**

Atteinte du bon état de l'Aran (du confluent de la Bardolle au confluent de l'Adour) et de la Bardolle pour 2021 avec un état écologique évalué respectivement comme moyen et médiocre et un état chimique bon pour les deux cours d'eau.

### **Enjeu AEP**

De nombreuses sources et captages d'eau potable existent sur l'amont du bassin de l'Aran, autour des massifs du Baïgura et de l'Ursuya. Ceci a historiquement conduit à l'existence de nombreux petits syndicats producteurs et distributeurs d'AEP sur ce secteur, ce qui peut rendre difficile la lisibilité des compétences et des pratiques de chacun.

### **Enjeu assainissement**

Des difficultés d'assainissement existent sur les secteurs humides que sont les Barthes :

- Pour l'assainissement collectif : intrusion importante d'eaux claires parasites, difficultés d'exploitation optimale des réseaux sur ces secteurs très plans empêchant le bon écoulement des eaux ;
- Pour l'assainissement non collectif : possibilités d'ANC peu satisfaisantes ou très coûteuses

La question de l'adéquation entre urbanisme et possibilités d'assainissement se pose.

### **Enjeu inondation**

Débordement de l'Aran, influence des marées à l'aval et concomitance des événements de gros débits et de grandes marées pour les débordements, gestion des ruissellements sur surfaces imperméabilisées. A noter que certaines communes riveraines de l'Aran sont dotées de PPRi (Urt, Bardos, Guiche) (*cf. s'ils ne concernent que l'Adour ?*).

### **Enjeu industriel**

Il existe quelques établissements industriels redevables à l'Agence de l'Eau et/ou ICPE sur le territoire. Ce sont principalement des établissements de transformation de produits laitiers. Leur nombre est tout de même limité.

## ***Enjeu milieux***

Les enjeux liés aux milieux naturels aquatiques sont multiples sur ce sous bassin et témoignent d'une richesse écologique intéressante :

- Le sous bassin est concerné par un enjeu important de **continuité écologique** : le cours principal de l'Aran est classé intégralement en liste 1 ainsi que le ruisseau du Termi, et une partie du cours principal (de Bonloc à l'Adour) est aussi classée en liste 2 (cf. arrêté à venir) ; 12 ouvrages transversaux recensés sur le cours principal de l'Aran, nombreux ouvrages latéraux entre l'Aran et ses Barthes sur l'aval dans la zone soumise à la marée, etc. ;
- la **connaissance des ZH** est très partielle sur le sous bassin et pourrait être complétée ;
- enjeu Barthes à l'aval (lien avec fiche secteur Barthes ?) ;
- Enfin un enjeu général de préservation du cours d'eau, de ses milieux associés, et de la biodiversité existe ; le cours d'eau possède des potentialités intéressantes pour la faune aquatiques (contexte piscicole Aran moyennement perturbé).

## ***Enjeu de connaissance et de préservation/restauration de la qualité de l'eau***

Un point de suivi DCE existe sur l'Aran à Bardos depuis 2009. L'historique de mesures est peu important à ce jour. Des dégradations parfois importantes sont observées pour les paramètres bactériologiques, matières organiques et oxydables et matières en suspension. La qualité semble globalement moyenne pour les nitrates et matières phosphorées. Le suivi doit être maintenu.

## Le contexte local existant : acteurs et démarches

---

De manière non exhaustive, on peut citer certains acteurs locaux principaux intervenants sur diverses thématiques ou projets liés à l'eau sur le sous bassin de l'Aran :

- Conseil général 64 ;
- Compétence AEP : pour la production depuis des captages sur le sous bassin, on peut notamment citer les syndicats de l'Arberoue, Macaye-Louhossoa, Mendionde-Bonloc, mais aussi des communes compétentes (Hasparren, Hélette).
- Compétence AC/ANC : syndicats URA et Adour Ursuia, communes compétentes ;
- Compétence rivières : Syndicat des berges, CC d'Hasparren, SIVU Erreka Berriak, MIFEN en intervenant scientifique et technique ;
- Connaissance des ZH : CEN Aquitaine, MIFEN...

Parmi les démarches/travaux en cours en lien avec l'eau ou les milieux aquatiques on peut citer notamment :

- Etude de l'Institution Adour sur certains ouvrages problématiques pour la continuité écologique : cf. les ouvrages concernés sur l'Aran
- Elaboration du document d'objectif du site Natura 2000 « l'Aran » à lancer prochainement
- Appel à projet sur les Barthes de l'Aran et de l'Arnavy mené par le CG64 pour élaborer un plan de gestion pluriannuel de ces milieux humides ;
- Etude d'état des lieux et diagnostic du cours d'eau, commandée par la CC d'Hasparren et le SIVU Erreka Berriak et mené par le MIFEN/MIFENEC ayant permis de mettre en place une DIG pour ces 2 maîtres d'ouvrages sur le cours d'eau avec programme pluriannuel d'intervention depuis 2012.

## **Propositions, idées, pistes de réflexion... pour une démarche complémentaire**

---

A voir...